

Chers collègues,

Nous avons tous reçu récemment un mail de la Direction de la Restauration, différent pour les télétravailleurs avec un avenant au contrat de travail et pour les télétravailleurs occasionnels.

Devant les très nombreuses interrogations légitimes reçues par la CFE CGC Orange, voici notre avis sur les actions à réaliser :

2 validations sont à réaliser :

- 1 pour le nombre de jours
- 2 pour accepter le versement de cette prime sur votre paie de juillet.

Si vous bénéficiez d'une Carte Titre Restaurant : après validation du nombre de jours, la carte sera créditée et votre quote part sera prélevée sur votre prochaine paie selon le process habituel.

Soyez vigilants, car dans ce dernier cas le montant qui sera prélevé peut représenter **une somme importante**.

S'il est heureux que du pouvoir d'achat revient enfin dans nos poches (et c'est un dû concernant ce sujet), on ne peut qu'être circonspects devant autant de complexité, sans oublier le risque d'oublier de faire la démarche. Et nous ne sommes pas en mesure de vous dire ce qu'il en sera pour la période en cours !

Pendant que nous subissons les conséquences de cette véritable usine à gaz construite grâce à la majorité de gestion actuelle de notre CSE, sachez que les 11000 salariés des périmètres Orange Business Service et Orange France Siège, où le budget restauration est directement géré par une majorité CFE CGC, bénéficient librement de Titres Restaurants depuis le début de la crise. Et ils en bénéficieront aussi sur toute la période estivale.

Une communication plus détaillée sur la restauration vous sera adressée bientôt.

Bien cordialement